

ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LA ZONE « AU » DU « CLOS DU CENTRE 2 » DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE BESSENAY

SYNTHESE DES OBSERVATIONS

1. OBSERVATIONS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES ET DE LA MRAE

5 PPA et PPC ainsi que la MRAE se sont exprimées favorablement pour le projet.

□□ **La Communauté de communes du Pays de l'Arbresle** fait des remarques techniques, notamment sur l'assainissement, les eaux pluviales et les déchets. Elle précise que le raccordement des eaux pluviales issues du projet ne sera en aucun cas autorisé sur le réseau unitaire placé sous la Rue du Nord. Afin que les réseaux soient accessibles, aucune construction, plantation, clôture, édifice ou enrochement ne devra être réalisé dans une bande de 1.5 m de part et d'autre des génératrices. Dans la bande inconstructible, il y a lieu de préciser que la gestion des eaux pluviales sera possible dans cette zone.

2. OBSERVATIONS DU PUBLIC

Les observations du public ont été faites au travers de :

- 7 rencontres (13 personnes présentes) lors des 4 permanences tenues à la mairie de BESSENAY.
- 1 observation consignée sur le registre d'enquête
- 1 courrier annexé au registre d'enquête
- 3 observations formulées par courriel et annexées au registre d'enquête.

Des personnes sont venues lors des permanences pour simplement se renseigner sur le dossier sans faire d'observations.

Les observations sont notées « R » pour celles figurant au registre d'enquête papier, « O » pour celles faites oralement au commissaire enquêteur, « C » pour celles faites par courrier ou écrit remis au commissaire enquêteur et RN pour celles adressées par mail. Elles sont numérotées en référence des personnes les ayant faites.

□□ 1- **M. Éric DELACOTE (O1)** habitant 18, rue du Nord à BESSENAY, est venu faire part de ses préoccupations concernant la sécurité du fait du projet d'urbanisation. Il a fait part de ses observations et de ses propositions sur le registre d'enquête (**R1**). Il estime que l'accès créé pour entrer et sortir du lotissement rue Marcel Roux va être très dangereux par un manque de visibilité. Cette rue est devenue très fréquentée par des voitures évitant le centre bourg. Il pourrait être envisagé de démolir le mur de soutènement juste après le passage piéton, mais il suggère de déplacer l'entrée sur le lotissement au centre de la parcelle pour une meilleure visibilité.

□□ 2- □□ **M. et Mme FLODROPS Laure et Bruno (O2)**, habitant 21, rue du Commerce à BESSENAY estiment que le projet d'urbanisation prévoit des densités trop importantes pour les logements. Par courriel (**RN3**), ils estiment que la densité de logements prévue va conduire à une grave détérioration du cadre de vie et du caractère « villageois » de Bessenay. Ils déclarent que le stationnement, qui est déjà un problème dans la commune, ne sera qu'aggravé avec ce projet.

□□ 3- □□ **Mme BOURNE Dominique et M. LEBARON Philippe (O2)**, habitant 10, chemin de Jainon à BESSENAY sont venus se renseigner sur le projet

□□ 4- **Mme Sophie LOTTE (O4)**, demeurant au Ripan à BESSENAY est venue se renseigner sur le projet

□□ 5- **M. Fernand BERON (O5)**, demeurant à la Rochette à BESSENAY aurait souhaité à la place de ce projet un parc municipal avec de la verdure. Il estime qu'il faudra veiller à un nombre suffisant de places de stationnement et à la sécurité liée à la circulation des véhicules.

□□ 6- □□ **Mmes Agnès FREDIERE** (8, rue Marcel Roux), **Gisèle BORGOGNO** (allée du Clos du Centre), **Mathilde LAVERDURE** (14, allée du Clos du Centre), **Frédérique MORIN** (rue Marcel Roux) et **Céline MASCLAUX** (13, allée du Clos du Centre), observation orale collective cotée (**O6**). Ces riveraines du projet sont venues exprimer leurs interrogations et leurs observations concernant le projet sur plusieurs points :

-Les problèmes de circulation des véhicules : du fait de la présence de la crèche, ce sera, avec le trafic actuel et celui des futures constructions, plus d'une centaine de véhicules matin et soir.

Une solution consisterait à bloquer le passage au milieu du projet évitant ainsi le passage des véhicules extérieurs aux nouvelles constructions (voir plan joint)

-L'absence de trottoir allée du Clos du Centre à l'entrée du projet est source de dangers, en particulier pour les poussettes qui rejoindront la crèche ou les commerces.

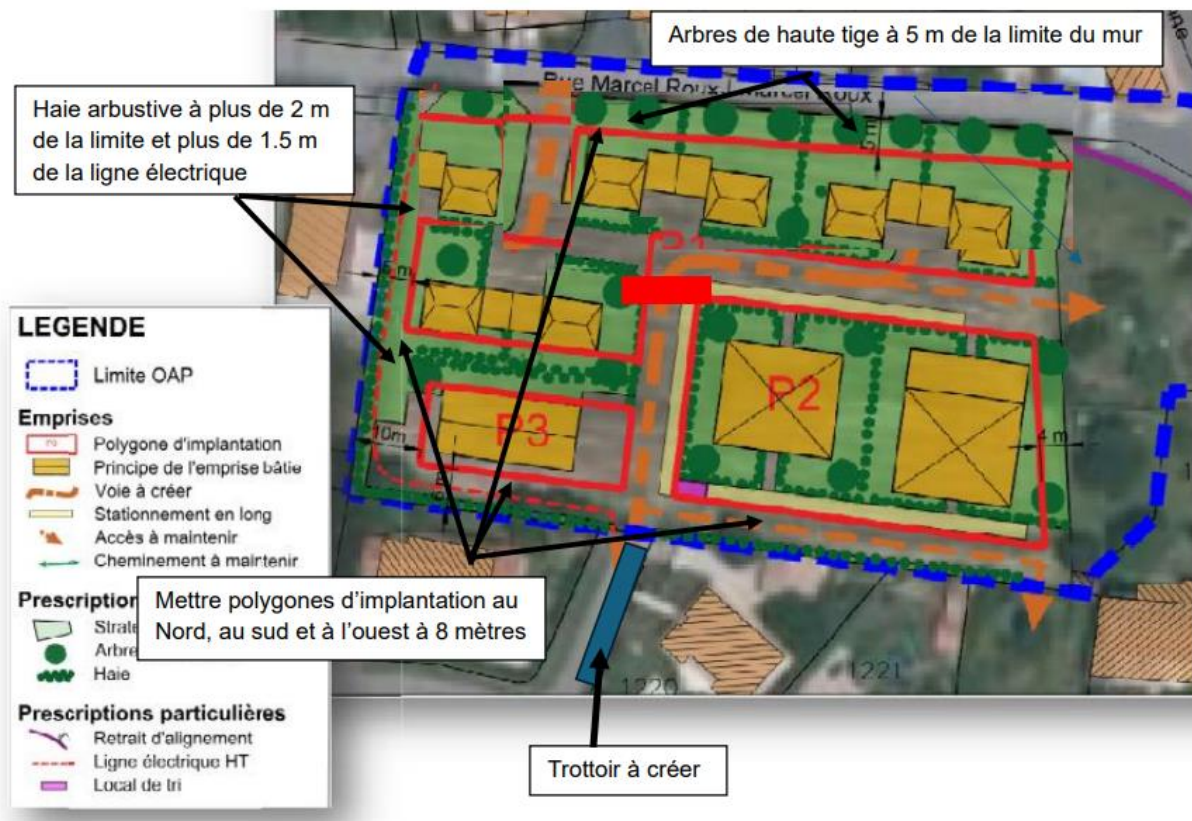
-La sortie créée sur la rue Marcel Roux apparaît dangereuse à un endroit situé à proximité du carrefour et d'un virage. Il conviendrait de déplacer cette entrée-sortie vers l'ouest, face à la sortie du lotissement existant (voir plan)

- La visibilité sur les maisons voisines : il est noté que le plan présenté en page 35 du rapport de présentation est trompeur en indiquant le polygone P3 d'implantation à 6 et 10m de la limite de propriété contrairement aux règles de l'OAP. En l'absence de décaissement pour ce terrain situé en surplomb, les personnes présentes demandent que l'OAP fixe une bande inconstructible au sud, au nord et à l'ouest à plus de 8 m des limites du terrain.

Il est demandé qu'une haie vive soit plantée sur la partie ouest à plus de 1.5m de la ligne électrique HT, et plus de 2 m de la limite de propriété permettant une croissance à plus de 2m.

Par rapport à la rue Marcel Roux, il est demandé que les arbres de haute tige soient plantés en retrait de 5 m compte tenu d'un mur fragile et de la visibilité sur les maisons voisines. Ces arbres devront être à feuillage caduc permettant un ombrage utile en été et le passage du soleil en hiver.

Ces règles devraient être imposées dans l'OAP.



□ □ 7- **M. Kévin SERNA (RN1)**, demeurant rue Marcel Roux à BESSEY indique que la rue Marcel Roux est dangereuse pour les habitants dont les enfants qui vont à l'école, en particulier par manque de visibilité au niveau de l'intersection des rue Marcel Roux, rue du Commerce et rue du Nord. Il lui paraît inenvisageable de faire une sortie piéton ou

piéton/voiture sur cette rue. S'il devait y avoir un accès voiture, il faudrait un sens unique avec entrée dans le lotissement et un accès piéton interdit. Cela permettrait de diviser le nombre de voitures par 2, de contourner le problème de visibilité, d'éviter un passage non sécurisé des piétons.

□□ 8- **Famille DEGAUD (RN2)** demeurant 12, rue Marcel Roux à BESSENAY rappelle que la rue Marcel Roux est très empruntée par les familles et habitants qui se rendent à l'école et dans les commerces. Le carrefour rue Marcel Roux/ rue du Commerce/ rue du Nord est mal adapté. Une sortie du lotissement à quelques mètres de ce carrefour leur semble dangereux et une voie à double sens augmenterait le trafic. Idéalement, il faudrait une entrée-sortie piétons uniquement permettant un accès rapide à l'école et au centre bourg. Si cet accès piéton n'est plus dans les plans, il leur semble important de le maintenir en sens unique pour diminuer le passage nord/sud.

□□ 9- **Les Amis du patrimoine et de l'environnement (C1)**, association ayant son siège à la mairie de BESSENAY relèvent des données erronées dans le dossier :

- le taux de saturation en stationnement (80% dans l'étude) serait sous-évalué, il conviendrait selon cette association de le porter à 95% dans ce secteur
- le taux de 2,2 retenu pour le stationnement dans la zone AU du Clos du Centre serait à porter à 2.4 voire 2.6 « en prévoyant une bande stationnement « vert » le long de la propriété CHIREIX ». Le manque de places de parking au sein du futur lotissement se traduira par une saturation des 2 parkings entre le restaurant « Mélanger les couleurs » et le début de l'allée du Clos du Centre. Les futurs habitants n'auront d'autres choix que de se garer sur l'espace enherbé sur le côté de l'allée du Clos du Centre.

Il serait de plus « intéressant pour objectiver l'enquête d'avoir la volumétrie automobile entre les rues Marcel Roux/rue du Nord et la rue de Lyon et cela dans les 2 sens ».

□□ 10- **Mme Andrée SPERDUTI (O7)**, habitant 22, rue Marcel Roux à BESSENAY s'attendait à ce que ce terrain soit construit. Elle est plus particulièrement inquiète de la période de travaux, en particulier si l'entrée et la sortie du lotissement est créée dès le début du chantier.

Avec son mari, Mme SPERDUTI est plutôt favorable à la sortie du lotissement telle que prévue dans le projet. Un blocage de la circulation au centre du lotissement avec un passage uniquement piétons et cycles serait une bonne chose pour limiter le nombre de véhicules sortant rue Marcel Roux.

Par ailleurs, elle s'interroge sur le fait que le mur de la rue Marcel Roux n'aurait pas de drain d'évacuation des eaux dans sa partie ouest.

Document de synthèse des observations établi par M. Hervé FIQUET, Commissaire enquêteur et remis en mains propres à la Directrice générale des services de la commune par délégation de Mme le Maire de BESSENAY.

Le 13 mai 2024

Signatures

P/Mme le Maire de BESSENAY

Le Commissaire Enquêteur